



CHANCELLERIE D'ÉTAT

BUREAU DE LA

COMMUNICATION

SÉANCE DU CONSEIL D'ÉTAT DU 3 SEPTEMBRE 2007

Informations brèves

Affaires fédérales

Le Conseil d'Etat a répondu à une procédure de consultation :

RPT : le Conseil d'Etat conteste les chiffres définitifs pour l'année 2008

Le Conseil d'Etat de Neuchâtel n'entre pas en matière sur le projet et conteste les chiffres mis en consultation. C'est ce qu'il a fait dans sa réponse à la consultation de la Conférence des directeurs cantonaux des finances concernant les chiffres définitifs de la RPT pour l'année 2008. Dans son message publié le 8 décembre 2006, le Conseil fédéral estimait à 168 millions de francs le montant des paiements péréquatifs à recevoir par le canton de Neuchâtel. Sept mois plus tard, cette somme était réduite de 20 millions pour être arrêtée à 148 millions ! Cette diminution massive des paiements péréquatifs est notamment la conséquence d'une hausse de l'indice des ressources du canton de Neuchâtel tel que calculé par l'administration fédérale. Si le Conseil d'Etat reconnaît que la situation économique du canton a connu une amélioration, il ne s'explique toutefois pas la hausse si importante du potentiel de ressources qui augmente de 20,4% alors que la moyenne suisse se situe à 9,7%. Selon les chiffres communiqués par l'administration fédérale, cet écart de 20,4% est imputable à raison de 5,4% à l'évolution conjoncturelle, 12,6% à des erreurs d'estimation et 2,4% à des raisons qui ne s'expliquent pas du point de vue de la statistique. En résumé, quinze points de progression du potentiel des ressources, soit 75% de la hausse totale sont inexpliqués. Raison pour laquelle le Conseil d'Etat ne peut pas valider les documents soumis en consultation et demande donc des compléments d'information.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00.

Affaires cantonales

Versement d'un subside de 4 millions à la fusion des communes de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux

Le Conseil d'Etat a approuvé le projet de convention de fusion signé le 13 août par les Conseils communaux de Corcelles-Cormondrèche et de Peseux. Dans ce cadre, il accorde un subside d'aide à la fusion de 4 millions de francs. Ce montant est prélevé pour 2 millions au fonds d'aide aux communes et pour 2 millions au fonds destiné aux réformes de structures des communes. L'entrée en fonction des nouvelles autorités communales de la nouvelle commune est prévue au 1^{er} janvier 2009. Son coefficient fiscal sera de 65 points et remplacera dès l'entrée en vigueur de la fusion les coefficients fiscaux actuels de Corcelles-Cormondrèche (72%) et de Peseux (67%). Grâce au subside d'aide à la fusion

attribué par l'Etat, la dette de la nouvelle commune diminuera de près de 3,9 millions à l'horizon 2009 et sa fortune nette augmentera de 4,1 millions de francs.

Contact : Jean Studer, conseiller d'Etat, chef du DJSF, tél. 032 889 64 00 ;

Pierre Leu, chef du Service des communes, tél. 032 889 66 50.

- **Les réponses aux consultations fédérales sont disponibles sur www.ne.ch/ConsultationsFederales**

Pour complément d'information:

Corinne Tschanz, chargée de communication, tél. 032 889 40 39.

Neuchâtel, le 4 septembre 2007